



DOCUMENTS DE QUALITÉ MAIS ENVOI HYPER TARDIF !

Conséquences du sous-effectif en douane ?

L'administration multiplie les instances de dialogue social dans un temps contraint, conséquence pour nos collègues de la SDRH →

Objet : Ce Comité de suivi (COSUI) est le premier point d'étape après l'accord du 16 novembre 2023 sur le télétravail. Il a pour but d'affiner les documents de suivi et de choisir une orientation pour les crédits restants.

Orientation DG : La présidente nous donne d'emblée la position de l'administration de mettre désormais l'accent sur la formation.

Budget : À notre demande de précision quant à la baisse des crédits, suite aux « économies » Le Maire, rien ! On a bien affaire à une annonce de communicant sans aucune préparation budgétaire.

Aléas : Nous aimerions avoir la clé de répartition des matériels du kit télétravailleur, le solde restant ou la consommation au prorata de la commande, plutôt que les seules unités consommées. Le constat est unanime du côté syndical, le télétravail est appliqué de manière totalement disparate, selon les services.

Les blocages : proviennent parfois au plus haut des baronnies, mais on a aussi de mauvaises pratiques locales, voire de proximité. En fait le télétravail est un amplificateur des mauvaises pratiques managériales. Par exemple les chefs de service qui ne disent pas bonjour, le font encore moins avec les télétravailleurs...

KIT DU TÉLÉTRAVAILLEUR

PC : Nous n'avons pas le coût des portables, la dotation ayant déjà été faite, et bien que faisant partie du socle, ce matériel n'est pas dans nos discussions.

Pour les « gros équipements » : on constate un fort attrait pour les fauteuils. Nos collègues ne sont pas en douane par hasard, le fauteuil milieu de gamme à 200€ est le matériel le plus coûteux et le plus prisé du kit télétravailleur, 1200 ont été commandés.

L'autre choix plébiscité par les collègues est le sac à dos pour ordinateur 50€.

Pour les écrans : 150 € deuxième équipement le plus coûteux, nous avons besoin d'éclaircissements.

La gestion à la main rend difficile pour l'administration la rédaction du tableau de suivi pour les petits matériels.

Dotation complémentaire : Nous réclamons une information à tous les collègues qu'ils sont en droit de demander des switches, des souris, des tapis de souris, des casques et des claviers directement à leur cellule TSI. N'hésitez pas à demander et informez-nous en cas de refus.

STATISTIQUES TÉLÉTRAVAIL

Branches : Les statistiques sont faussées par l'absence de distinction entre la SURV et la branche OP/CO AG. Il est donc demandé de faire la distinction entre les branches.

Le taux de télétravailleurs tourne autour d'environ 35 % les deux branches confondues.

Impulsion pour SU : Nous demandons que le télétravail exceptionnel puisse être accordé aux agents de la SURV pour les formations elearning obligatoires.

Méthodologie perfectible : L'éclaircissement sur ce type de télétravail (exceptionnel) est impossible à obtenir (sous-effectif) puisque catégorisé avec un verbatim qui demanderait un travail de lecture au cas par cas pour les collègues.

Genre : En résumé on peut dire que les femmes télétravaillent plus. L'âge joue aussi, plus on est vieux plus on télétravaille. Cependant le document fausse la dernière tranche qui est sur 13 ans au lieu de 10 ans pour les autres et n'indique pas la pyramide des âges.



Nous pouvons souscrire à une orientation plus tournée vers la formation à condition qu'elle soit axée pas seulement sur les outils, mais aussi sur :

- le savoir-être pour les managers
- et les bonnes pratiques du travail collaboratif.

Nous suivrons l'avancement de la distribution des équipements, la qualité des formations proposées et continuerons à contribuer à l'amélioration des documents fournis pour un meilleur suivi. « L'industrialisation » de ces documents est nécessaire afin d'avoir un suivi dans le temps. Tous les statisticiens le savent, l'évolution est plus importante que le chiffre en soi.

La liminaire lue en instance :



COMITÉ de SUIVI
Télétravail
du jeudi 2 mai 2024



Missions/Conditions de travail

Liminaire

TT n'est pas joué !

Surtout pour les JO

Madame la présidente,

Six mois ce sont écoulés depuis la signature de l'accord télétravail DGDDI. Le délai nous semble adapté pour avoir un premier bilan des dépenses engagées. Qu'advient-il avec le plan d'austérité Lemaire de l'enveloppe que nous avons validée lors de l'accord ?

Depuis des mois le ministère des finances enjoint la généralisation maximale du télétravail cet été pour la période des JO. Qu'attend la DGDDI pour décliner cette doctrine dans les branches OP/CO AG et SURV par une note opérationnelle, permettant à tout agent de connaître son application pour lui-même et son service ?

Le conseil d'administration s'est réuni le mardi 30 avril sur ce sujet. Il serait de bon ton que nous ayons la primeur de cette note, compte tenu de la date du prochain CSA-R (Comité Social d'Administration de Réseau).

En sus de cette doctrine administrative sur le télétravail SOLIDAIRES n'oublie pas que cette organisation est rendue techniquement possible grâce à l'informatique. Nous rappelons notre exigence d'une reconnaissance indemnitaire pour nos TSI qui rendent le télétravail possible. Ces collègues se dévouent au quotidien alors que leur barème de rémunération a stagné depuis plusieurs décennies, ce qui a pour conséquence une baisse de leur niveau de vie. Certes ils viennent de recevoir une prime exceptionnelle pour un travail en urgence. Ils ont dû en catastrophe refaire leur travail de configuration sur un serveur suite à une absence de professionnalisme de la haute hiérarchie informatique douanière dans la gestion d'un serveur stratégique. En effet comment est-il possible qu'un tel serveur névralgique n'ait pas de sauvegarde ? Nous réaffirmons notre demande d'une revalorisation de la NBI pour eux, du fait de la haute technicité de leurs tâches qui s'est encore accrue avec le télétravail.

L'informatique est un outil pour tous les agents des douanes sans distinction de branches. Nos collègues de la branche surveillance ont un taux de promotions inférieur aux op/co dans tous les domaines. Une partie de l'explication tient à l'absence de temps dédié pour lire les notes administratives. Cette absence de temps dédié, conjuguée à une mutualisation des postes pour plusieurs agents rendent pour nos collègues plus difficiles l'accès aux formations et à la documentation nécessaire pour progresser dans leurs carrières. A l'heure où vous multipliez les formations elearning cette différence entre les SURV et les OP/CO AG se fait plus voyante. Cette distinction de branche, qui n'existe pas pour notre ministre, nous semble bien discriminante et contraire à la loi télétravail.



La délégation SOLIDAIRES Douanes, le jeudi 2 mai 2024